

Marie Moret à madame Coussinet, 18 octobre 1891

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Coussinet-Piret](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-51

Collation2 p. (344r, 345r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame Coussinet, 18 octobre 1891,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/3314>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [18 octobre 1891](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Coussinet-Piret](#)

Lieu de destination 43, rue Richer, Paris

Description

Résumé Sur la confection d'une jaquette avec fourrure.

Mots-clés

[Vêtements](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Coussinet-Piret

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Métiers de la confection

Biographie Maison de couture établie au 43, rue Richer à Paris et fondée par madame Coussinet à laquelle s'est associée Louise Piret en mars 1892. La maison porte les raisons sociales « Mme Coussinet » de 1884 à mars 1892 et « Mmes Coussinet-Piret » de mars 1892 à juillet 1899 où la raison sociale change définitivement pour « Mme Louise Piret » jusqu'en 1904.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

prise à Guise Vendredi
exclusivement 6 octobre 1848
données, étant donné aux
préparations à obser-
ver Madame Coquinet,

Je vous confirme ma lettre
d'hier et le renvoi de la petite
caisse contenant les échantillons
fourrures.

Par ce même courrier je
vous retourne aujourd'hui
la petite boîte contenant les
deux échantillons : soie
drap velours et peluche que
vous m'avez envoyés pour
choisir l'étoffe de la jaquette

Finalement je m'arrête à
l'échantillon ci-joint peluche-
velours du nord. le qui met à

la jaquette châindement doublée
selin soie et ouverte à deux
cent cinquante francs, sans
la fourture.

Il est compris que cette
jaquette sera rangée droite
devant ajustée derrière.

Nous avons mes mesures.
Je veux demander que
l'ordonner qu'on les au-
suive scrupuleusement.
Le dernier vêtement Jersey
que vous m'avez fourni
allait moins bien que le
corsage de la robe cachemire
que fournie antérieurement.

Tout le haut de la poitrine
au-dessus des seins jusqu'à
l'encolure avait bien trop
d'ampleur.

Veuillez donc je vous en

prie, à ce qu'on saurra
exactement les mesures
données, étant donné que
les proportions à obser-
ver pour un pardessus.

Quant à la fourrure
veuiller me dire à quel
prix cela porterait la
jaquette, en garnissant
~~le dessous~~, le bas
des manches, le tour
du cou et deux bandes
devant, avec des drapins
mesurant environ 12 cent
de largeur de fourrure, et
que vous portez à trente
francs le mètre. Mais je
voudrais, à un prix parcell,

une fourrure en parfait
état. celle envoyée comme
échantillon semblait
déjà dénudée par places.

Veuillez donc me
fixer sur le prix total
de la jaquette avec
fourrure comme il
vient d'être dit et je vous
dirai moi-même définiti-
vement s'il faut y
mettre de la fourrure
ou non.

Agées je vous prie
Madame mes parfaites
civilités

Marie Gardin